

Après 4 jours coincée sous terre

L'incroyable sauvetage de la chienne Toxane

MICHÈLE
Prêt à Porter du 38 au 60
vous souhaitez tous vos vœux pour 2009
et vous attendez pour **LES SOLDES** dès le 7 janvier
Ouvert le lundi après-midi
31, Rue du Commerce - **SALLANCHES**

Jeudi 1 janvier 2009 - 22, avenue du Général-de-Gaulle - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. 04 50 71 10 14

1,40 euro - N° 01

Le **M**essenger

Faucigny

Immobilier surévalué dans la vallée

Dépôt de plainte et grève de la faim

Des habitants se mobilisent contre la société qui leur a vendu des appartements jusqu'à 50 % trop cher. Une victime a entamé une grève de la faim.

Page 17

LES HOUCHES

Incendie de chalet : le concubin en détention provisoire

Suite à une dispute conjugale, il est soupçonné d'avoir tenté de mettre le feu au chalet familial le soir de Noël. Il passera le jour de l'An en prison.

Page 18

TRIBUNAL

Le Suisse transportait 2 718 cartouches dans sa remorque !

Trafiquant d'armes ou simple passionné ? C'est ce que le tribunal de Bonneville devait trancher à propos d'un Helvète en goguette.

Page 19

LOISIRS



Avec la croisière des lecteurs, cap sur Gibraltar

Pour la troisième année consécutive, les lecteurs du Messenger peuvent participer à notre semaine de croisière. Les inscriptions sont ouvertes.

Page 21

SAISONNIERS

Logement : insatisfaisantes solutions provisoires

Aux Carroz et à Chamonix notamment, ce n'est pas toujours simple de trouver un emplacement décent et qui ne dérange pas les riverains.

Page 4



Les accidents vous coûteront plus cher

ARVE. Cette mesure, prévue en avril, suscite l'inquiétude.

Page 3

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.



Les Restos du Coeurs remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Coeur, 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



R 28172 - 0101 - F: 140€



Ce numéro du Messenger est composé de deux cahiers : un 1^{er} cahier de 28 pages, un 2^e cahier Petites annonces et annonces légales de 16 pages.

Faits divers

Vallée de l'Arve

En grève de la fin pour dénoncer une escroquerie

Du 6 au 23 décembre, Claudy Giroz, habitante de Marignier a fait une grève de la faim. Bien déterminée « à aller au bout » pour faire entendre sa voix. Celle de présidente de l'ADIM (l'association de défense des investisseurs et mandataires victimes des opérateurs indéli-cats de produits de défiscalisation). Les produits en question sont des appartements achetés neufs, entraînant ainsi une défiscalisation pour le propriétaire (loi Robien). Claudy Giroz a été l'une des conseillères en immobilier d'Omnium finance, une société qui commercialise ce type de biens. Elle remet en cause depuis plusieurs années le fonctionnement de l'entreprise toulousaine. « Je me suis aperçue à la livraison de certains biens que j'avais vendus qu'ils avaient été surévalués. De grand standing, les résidences ressemblaient plus à des HLM », explique-t-elle, encore affaiblie par ses 18

jours de grève de la faim. Elle contacte alors la direction d'Omnium finance pour en savoir plus et pour faire une transaction à l'amiable pour que ses clients retrouvent leur mise. S'engage alors un bras de fer entre les deux. D'un côté Claudy Giroz rassemble documents et témoignages avant d'aller porter plainte à la gendarmerie de Marignier. Elle sollicite les médias, passe même à Envoyé spécial ou au 20 Heures de Claire Chazal. En mai 2008, elle crée l'ADIM, « qui compte des membres dans la France entière ». Avant de finalement entamer une grève de la fin le 6 décembre dernier. « Lorsque j'ai vu qu'une partie des pièces de ma plainte avait été perdue lors du transfert du dossier* de Bonneville à Toulouse où est le siège d'Omnium finance, je ne savais plus quoi faire. J'avais déjà écrit aux 577 députés, et aux 317 sénateurs, à Nicolas Sarkozy, à



Claudie Giroz a perdu près de 14 kg.

Rachida Dati, au président du tribunal de grande instance de Toulouse. Cette grève de la faim, c'était mon dernier recours. » Elle a décidé d'y mettre un terme lorsqu'elle a appris qu'une information judiciaire a été ouverte. « Un juge d'instruction toulousain a été nommé et une commission rogatoire accordée notamment pour faux et usage de faux et escroquerie. »

La gendarmerie de Marignier confirme que des enquêteurs du SRPJ de Toulouse, spécialisés dans la finance, sont venus dans la région mener des investigations.

Du côté d'Omnium finance, on note « la possibilité de problèmes éventuels ou de malversations, mais sur un nombre infime de résidences ». Dans un communiqué, la société met en avant la condamnation de Claudy Giroz, le 19 septembre 2008, pour dénigrement par le tribunal de Bonneville et une procédure pour chantage en cours devant le tribunal de Toulouse. Pour le reste, la direction ne souhaite pas s'exprimer sur une enquête en cours.

Alexandra Collomb

*Les pièces manquantes du dossier ont été renvoyées par la gendarmerie de Marignier qui en avait gardé une copie.

« Payé 180 000, mon appartement ne vaut que 120 000 euros »

C'est par un fournisseur de l'entreprise où il travaille que Christophe Gouin, résidant à Bonneville rencontre Claudy Giroz, alors conseillère chez Omnium finance. Les deux sympathisent. Sur les conseils de cette dernière, il achète, en février 2005, un F3 à Villefranche-sur-Saône pour 181 500 euros. « J'ai contracté un emprunt de 1 200 euros par mois sur 25 ans », explique ce père de 3 enfants. Peu avant la livraison du logement à l'été 2007, il décide de le revendre, voulant plutôt investir dans la vallée. Il se rend sur le chantier, accompagné d'un agent immobilier. « Celui-ci a été catégorique : mon bien a été surévalué et ne vaut que 120 à 125 000 euros. » Le Bonnevillois se retourne alors contre celle qui lui a vendu cet appartement. Claudy Giroz fait alors pression sur Omnium fi-

nance pour avoir des informations. « Après moult pourparlers, le groupe m'a proposé de racheter le bien pour 120 000 euros », précise Christophe Gouin, qui refuse l'offre et réunit des pièces pour porter plainte. C'était il y a un an, en janvier 2008. « Omnium gérait aussi la location, mais ils n'ont jamais réussi à y mettre qui que ce soit. La ville était saturée et le loyer demandé trop élevé. »

Entre-temps, en 2005, Christophe est devenu lui aussi conseiller en immobilier du groupe. « Comme je suis commercial, ça me semblait une bonne façon de varier mes activités. » Il commence par vendre un appartement, lui aussi surestimé, à son meilleur ami. Ce sera sa seule vente. « Heureusement, mon ami s'est montré compréhensif. Il a bien compris que moi aussi, je me suis fait avoir, comme lui. »

La Roche-sur-Foron

Fêtes : la crise frappe dur

En cette période de fêtes, gendarmerie et police municipale travaillent en partenariat pour se partager les patrouilles pédestres et en voiture organisées dans le cadre des opérations de sécurité auprès des commerces de l'ensemble du canton. De l'ouverture des magasins à leur fermeture, période sensible de manipulation des recettes importantes de la journée, avec aussi un regard sur la sécurité intérieure et les issues de secours.



Au cours des patrouilles dans les commerces, les gendarmes ont été témoins des conséquences de la crise.

A cette occasion, les gendarmes ont pu constater, par trois fois, que des couples parcouraient les poubelles des grandes surfaces à la recherche de nourriture. Pas des familles à la dérive, des salariés en chômage technique. Le but de l'intervention : non pas les verbaliser, mais les mettre en garde contre les éventuels produits dangereux dont les commerçants aspergent parfois les produits périmés. D.G.

Eteaux

Plus de 2 700 cartouches dans sa remorque

Bigre ! Qu'est-ce qui a bien pu amener ce qui ressemble à un paisible citoyen helvète devant le tribunal correctionnel de Bonneville jeudi 18 décembre ? Et, de surcroît, qu'il ait appelé à la rescousse le pénaliste réputé du barreau de Thonon, M^e Rimondi ? Eh bien, il est prévenu, ni plus ni moins que de trafic d'armes.

Ce voisin suisse possède une résidence secondaire en Ardèche, du côté de l'Aven d'Orgnac, qu'il est en train d'aménager, « faisant ainsi bénéficier l'économie locale des capitaux accumulés sur mon deuxième pilier », selon ses mots. Mais, allant, le 19 mars 2008, rendre visite à sa belle-mère habitant Eteaux, au volant de sa voi-

ture immatriculée GE, il est contrôlé par les douaniers qui sont pour le moins surpris de trouver dans son véhicule tractant une remorque un nombre impressionnant de munitions de tous calibres, 2 718 cartouches en tout : 9 mm, 22 long rifle, 5.56, bref de quoi soutenir un siège !

« Un collectionneur passionné »

Notre homme, fort de sa bonne foi dit être « un collectionneur passionné d'armes à feu. Il avoue en détenir un certain nombre dans sa résidence secondaire ardéchoise. » Que n'a-t-il pas dit là ? Les forces de l'ordre vont l'accompagner dès le lendemain matin pour une

visite approfondie de sa villégiature ardéchoise et indiquera lui-même aux gendarmes où se trouvent les armes et quelles armes : c'est un petit arsenal où se côtoient fusils d'assaut ou autres revolvers réputés.

« J'ai agi par bêtise »

En fait, il ressortira vite de l'instruction que l'on a affaire ni à trafiquant d'armes chevronné ni à un dangereux terroriste. Comme il le dit lui-même, il a agi « par bêtise », n'ayant pas pris le soin de se renseigner suffisamment sur les différences existant entre le France et la Suisse voisine sur la législation en matière de détention d'armes. Toutes ses armes étaient régulièrement déclarées en Suisse.

Le comble c'est qu'il va passer à la caisse des deux côtés. Du côté suisse d'abord, car entêté dans sa bonne foi, il va déclarer à ses autorités la saisie de ses armes par la France. Exportation illicite d'armes, résultat 20 jours amende à 50 FS + 800 FS d'amende immédiate. Chez nous ensuite : 250 € d'amende avec sursis, et 3 500 € d'amende douanière, la valeur de ses armes et munitions saisies, qui sont confisquées et seront détruites.

Il n'en quittera pas moins le tribunal avec un beau sourire, disant, dans un accent que l'on ne peut inventer : « au revoir ». Tout juste s'il n'a pas dit « merci ».

Pierre Poulet

En bref

- La Rivière-Enverse. Accident mortel

Une Clusienne a été tuée et une autre gravement blessée, dans la nuit de samedi 27 à dimanche 28 décembre. Elles étaient à bord d'une Alfa Romeo qui se dirigeait, sur le CD4, de Taninges à Samoëns, peu avant 2 h 30. Pour une raison encore indéterminée, la voiture a quitté la route dans un large virage à droite, avant de chuter et de venir frapper les arbres quelques mètres en contrebas. La conductrice, âgée de 20 ans, a été grièvement blessée, et sa passagère, de deux ans son aînée, n'a pas survécu au choc. Selon un témoin qui roulait derrière l'Alfa, la vitesse n'aurait pas été excessive. Mais un grand froid régnait cette nuit-là, et une plaque de verglas pourrait être à l'origine de l'accident. La conductrice a été transportée à l'hôpital d'Annecy dans un état grave, sans que ses jours soient en danger.

- La Roche-sur-Foron. Mineurs cambrieurs

Trois mineurs avaient été identifiés comme les auteurs d'un vol de jeu vidéo chez un de leurs camarades, en novembre dernier. Le parquet des mineurs a une nouvelle fois agi promptement, convoquant deux d'entre eux devant le juge pour mineurs en février, et le 3^e à un rappel à la loi en janvier devant le procureur.

- Mont-Saxon. Mordu au visage

Un trentenaire a été attaqué dimanche 28 vers 16 heures par un chien. Souffrant de plaies au visage légères, il a été hospitalisé à la clinique de Cluses.

- Praz-de-Lys. Tout près d'un drame

Une voiture qui, samedi 27 après-midi, roulait en direction du Praz-de-Lys, s'est accroché avec une autre et a failli effectuer un plongeon fatal. L'accident s'est produit sur la route du Rond, où l'auto qui convoyait 4 vacanciers a plongé dans un ravin de 150 mètres... arrêtée au bout de quelques mètres seulement par un arbre. Les pompiers de Taninges ont dû avoir recours à de grandes précautions pour extraire la voiture et ses passagers.

- St-Nicolas-de-Véroce. La nuit dehors par -14

Un jeune vacancier de 12 ans a passé la nuit de samedi à dimanche dehors, après s'être disputé avec son frère dans la résidence familiale à Saint-Nicolas, au plateau de la Croix. Ses parents ne le retrouvant pas, les gendarmes ont été alertés à 23 h 30. 22 gendarmes de la brigade de Chamonix, du PGHM, une équipe cynophile et 15 personnes de la société de secours ont passé la nuit à la recherche du garçon. Et alors qu'ils s'apprétaient à faire une pause, vers 6-7 heures du matin, l'adolescent a été retrouvé, non loin de chez lui, alors qu'il venait de passer la nuit blotti dans une entrée d'immeuble. En bonne santé, même pas en hypothermie, il est rentré chez lui. Dans la journée de dimanche ses parents devaient être entendus par la gendarmerie.